



## DECRET PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL DIOCESAIN POUR LES AFFAIRES ECONOMIQUES

Le Conseil diocésain pour les affaires économiques  
étant arrivé au terme de son mandat ;

- \* Vu le canons 492 du Code de Droit Canonique ;
  - \* Vu la Constitution synodale du 24 juin 2007  
et la Constitution pastorale du 5 juin 2017 ;
  - \* Vu le décret portant nomination du Conseil pour les  
affaires économiques et adaptation des dispositions  
du Directoire de la constitution synodale du 18 novembre 2007 ;
- \* Vu le décret épiscopal du 07 août 2020 sur la désignation du nouveau conseil presbytéral ;  
\* Vu le résultat des élections prévues par ce dernier décret ;

**Article 1** – Sont nommés membres du Conseil diocésain pour les affaires économiques :

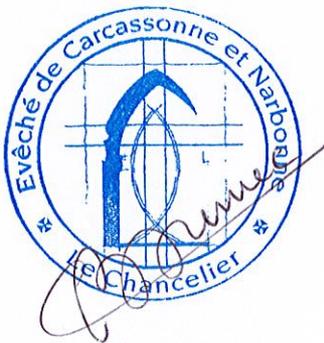
a) Les Vicaires Généraux

b) Un représentant élu du Conseil presbytéral : Mr l'Abbé André GILS

c) Au titre de « *fidèles compétents dans les affaires économiques comme en droit civil* » :

Mme Jane LLORET  
Mme Claire TAUDOU  
M. Alain ADDE  
M. Yves BATIGNE  
M. Louis FABRE  
M. Gilbert JEANSOU  
M. Olivier MARC  
M. Gérard RISSER

**Article 2** – Les membres de ce Conseil sont nommés pour une période de cinq ans, à compter du 1<sup>o</sup> Février 2024.



Par mandement,  
Bernard DUMEC prêtre,  
Chancelier

A Carcassonne, le 01 Février 2024

+ Bruno VALENTIN  
Evêque de Carcassonne & Narbonne